

## Questions au Feuilleton

## LE DÉPLACEMENT DES VOIES FERRÉES À MONCTON (N.-B.)

## Question n° 678—M. Jones:

1. La Commission canadienne des transports a-t-elle reçu de la ville de Moncton une demande de déplacement des voies ferrées et, dans l'affirmative, quelles mesures ont été prises pour donner suite à cette demande?

2. De quelle aide financière la ville de Moncton peut-elle se prévaloir pour le déplacement des voies ferrées?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Réponse de la Commission canadienne des transports: 1. La ville de Moncton a présenté en 1972, sous forme de proposition, une demande faisant part de son désir de profiter de la loi proposée annoncée précédemment. La Commission canadienne des transports n'a pas reçu de demande additionnelle venant appuyer la proposition ni par la suite aucune autre demande.

2. Une aide financière peut être accordée en vertu de la loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemin de fer pour: a) La préparation du système de transport et le programme de développement urbain. La loi prévoit une subvention de 50 p. cent du coût accordée par le ministère des Transports pour le système de transport et 50 p. cent du coût accordée par le ministère d'État des Affaires urbaines pour le programme de développe-

ment urbain; b) Le déplacement des voies ferrées. La subvention ne doit pas dépasser 50 p. cent du coût net du déplacement des voies ferrées et est autorisée par le ministre des Transports. En vertu de cette même loi, la Caisse des passages à niveau accorde également une aide financière pour les séparations pouvant s'avérer nécessaires.

## LA CONSTRUCTION DE BUREAUX DE POSTE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

## Question n° 686—M. MacKay:

1. Dans quelles régions de la Nouvelle-Écosse a-t-on construit des bureaux de poste moyens à commission au cours des huit dernières années?

2. Par localité, à combien se sont élevées les recettes annuelles de ces bureaux de poste?

M. Raynald Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): 1. Dans les circonscriptions suivantes: Annapolis Valley, Cape-Breton-East Richmond, Cape Breton Highlands-Canso, Central Nova, Cumberland-Colchester North, South Shore, South Western Nova.

2. Les localités et les recettes annuelles connues paraissent sur la liste ci-jointe.

## Recettes annuelles

Localité	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974
Ellershoushe	1,688	1,743	1,895	2,008	2,379	2,770	3,044	Les montants des recettes ne sont pas disponibles.
L'Ardoise	866	825	1,824	2,117	3,033	3,821	4,276	
Judique	1,196	2,184	2,329	3,022	4,056	4,884	5,500	
Iona	2,139	1,997	1,870	2,379	2,887	3,734	11,849	
Larry's River	1,179	1,347	1,403	3,642	5,829	7,377	8,032	
St. Andrews	1,204	1,225	1,213	1,453	1,757	2,273	2,676	
Hopewell	2,358	2,373	2,598	2,601	3,028	3,531	3,947	
Mosers River	2,378	2,764	2,804	4,155	7,162	9,036	9,864	
Upper Musquodoboit	3,838	3,832	3,787	3,811	4,984	6,325	6,912	
Port Howe	1,337	1,339	1,041	1,156	1,713	2,404	2,366	
Barss Corners	2,495	2,591	3,211	4,215	4,262	5,435	5,315	
Port Mouton	880	1,504	1,965	2,097	2,747	3,236	3,440	
Tancook Island	1,196	1,309	1,422	1,491	1,992	2,265	2,487	
Arcadia	2,328	2,488	2,140	3,058	4,357	4,884	6,048	
Barton	1,244	1,392	1,573	1,706	1,853	2,203	2,529	
Middle West Pubnico	1,580	1,723	1,864	2,009	3,223	4,294	4,940	
Salmon River	2,012	2,074	2,328	2,569	3,394	4,074	4,935	
Shag Harbour	2,078	2,313	2,438	2,775	4,414	5,469	5,993	
Lower East Pubnico	1,459	1,628	1,528	1,539	3,475	4,599	5,182	

## LES TAPIS À L'AÉROGARE N° 2 DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE TORONTO

## Question n° 697—M. Stevens:

1. a) Combien d'acres de tapis ont été posés dans l'aérogare n° 2 de l'aéroport international de Toronto, b) a-t-on l'intention d'en poser encore et, dans l'affirmative, combien d'acres et quand?

2. Quels sont le prix global du tapis posé et son prix au pied carré?

3. Qui a fabriqué le tapis et le feutre et, dans chaque cas, était-ce un produit entièrement canadien?

4. Le tapis et le feutre ont-ils été achetés du fabricant et, sinon, qui a servi d'intermédiaire et quelle commission, marge bénéficiaire ou autre rémunération a-t-il touchée au total et au pied carré?

5. Qui a posé le tapis et le feutre et combien cela a-t-il coûté au total et au pied carré?

6. a) A-t-on fait des appels d'offres et reçu des soumissions, b) a-t-on accordé un contrat à un soumissionnaire autre que le plus bas et, dans l'affirmative, pourquoi, c) quels sont le nom et l'adresse des deux plus bas soumissionnaires et quelle était leur offre?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): 1. a) 5.4752 acres de tapis ont été posés à l'aérogare n° 2. b) On

prévoit poser d'autres tapis, environ 11,000 verges carrées, au débarcadère du public en 1977.

2. Le prix global du tapis posé est de \$441,490 (prix de soumission plus les frais de surveillance et les honoraires des experts-conseils). Le prix au pied carré est de \$1.63.

3. Le tapis a été fabriqué par la Compagnie Kraus Carper Mills Ltée, 565, chemin Conestogo, Waterloo (Ontario). La fibre vient de Dupont du Canada à Kingston et fût huppée et teinte par la Compagnie Kraus à Waterloo (Ontario). On n'a pas utilisé de feutre.

4. Non. Le pris de soumission de \$416,400 de la Compagnie Robert Simpson Ltée comprenait le tapis et sa pose.

5. La Compagnie Robert Simpson Ltée a posé le tapis à un prix global de \$416,500. Ce prix comprend le tout. Le prix au pied carré est de \$1.54.

6. a) Oui, b) Non, c) (1) La Compagnie Robert Simpson Ltée, 49, Promenade Gerbaïs, Don Mills (Ontario), \$416,500; (2) Precision Contract Interiors Ltée, O/A Precision